

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EUROCOPTER FRANCE

Hélicoptères AS 355

Mano-contacteur de pression d'huile BTP

La présente Consigne de Navigabilité concerne les hélicoptères AS 355 E, F, F1, F2 et N équipés de mano-contacteurs de pression d'huile BTP référence 704A37.721.082 (S 1130.021.082).

Un risque de non fonctionnement du mano-contacteur ayant été mis en évidence en usine, les mesures suivantes sont rendues impératives :

- Au plus tard le 01 juin 1994, déposer les mano-contacteurs référencés ci-dessus. Leur montage est interdit à partir de cette même date.

REF. : Télex Service EUROCOPTER FRANCE AS 355 N° 01-39

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

n/W

Date : 13/04/94

EUROCOPTER FRANCE
Hélicoptères AS 355

94-088-050(B)